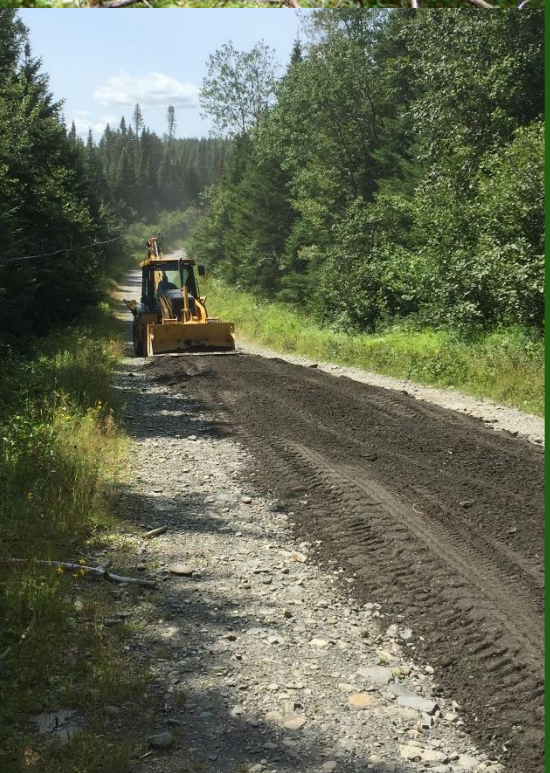

Rapport annuel

2021-2022

Table de gestion intégrée
des ressources et du territoire
(TGIRT)

Chaudière-Appalaches

Rédaction et mise en page

Mme Amélie Denoncourt, ing. f.
Coordonnatrice de la TGIRT Chaudière-Appalaches
MRC de Montmagny

Approbation du rapport

Approbation du rapport par la TGIRT en septembre 2022

Crédits photos pour la couverture

En haut à gauche : Audrey Lachance
En haut à droite : Benjamin Faucher-Gour
Au centre à gauche : Olivier Deshaies
En bas à gauche : Gilles Paquet

Table des matières

Introduction 1
1. Informations sur les rencontres de la TGIRT 2
2. Portrait des participants à la TGIRT 3
2.1 Composition de la TGIRT selon les groupes d'intérêt 3
2.2 Nombre de participants à chacune des rencontres 4
2.3 Participation des groupes d'intérêt composant la table 5
3. Activités de la TGIRT 6
3.1 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT 6
3.2 Enjeux identifiés par la TGIRT 6
3.3 Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration 8
3.4 Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration 9
3.5 Points saillants des rencontres de la TGIRT 13
3.6 Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT 15
3.7 Acquisition de connaissances 16
3.7.1 Comités de travail 16
3.7.2 Projets d'acquisition de connaissances (PAC) 17
3.7.3 Sorties terrains et autres activités de communication 22
4. Discussion et recommandations 23
4.1 D'après les membres de la TGIRT 23
4.2 D'après l'organisme responsable 23
5 Conclusion 25
6. Acronymes et glossaire 26
7. Références utiles 28

Liste des tableaux

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2021-2022 2
Tableau 2 – Composition de la TGIRT selon les groupes d'intérêt 3
Tableau 3 – Nombre de participants à chacune des rencontres 4
Tableau 4 – Taux de participation des délégués par groupe d'intérêt en 2021-2022 5
Tableau 5 – Enjeux identifiés par la TGIRT 6
Tableau 6 – Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration 8
Tableau 7 – Mesures d'harmonisation des usages pour l'UA 034-51 9
Tableau 8 – Mesures d'harmonisation des usages pour l'UA 035-71 11
Tableau 9 – Décisions prises en 2021-2022 13

Introduction

La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire, ou TGIRT, est l'un des outils privilégiés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) forestier public. La TGIRT de Chaudière-Appalaches permet de réunir un grand nombre d'acteurs et de gestionnaires du milieu concernés par l'aménagement forestier, porteurs d'intérêts collectifs publics ou privés, pour les unités d'aménagement 035-71 (secteur Beauce-Appalaches) et 034-51 (secteur Lotbinière). La TGIRT a pour mandat de proposer au MFFP un ensemble d'enjeux et de solutions sous forme de recommandations, afin de contribuer à la planification et à la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré.

Le fonctionnement de la TGIRT en 2021-2022 a été assuré financièrement par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), programme mis en place par le MFFP. La coordination de la TGIRT est co-assurée par le MFFP et la MRC désignée en Chaudière-Appalaches dans le cadre du PADF, soit la MRC de Montmagny (ci-après désignée comme « organisme responsable »).

Trois grandes activités en lien avec la GIRT sont admissibles dans le cadre du PADF : la coordination de la TGIRT, l'acquisition de connaissances et la documentation des enjeux, ainsi que les consultations publiques sur les PAFI. Comme ces dernières font l'objet d'un rapport à elles-seules, le lecteur du rapport actuel sera référé aux dits rapports lorsque des consultations publiques ont lieu dans l'année. Il n'y a toutefois pas eu de consultations publiques en 2021-2022.

Le présent rapport s'adresse aux partenaires de la TGIRT des différents groupes d'intérêt, aux MRC de la région qui ont un droit de parole sur l'utilisation des fonds du PADF, à la direction générale du secteur central (DGSC) du MFFP ainsi qu'à toute autre personne ou organisation qui est intéressée à connaître le bilan des travaux de la TGIRT en Chaudière-Appalaches.

Trois principaux objectifs sont visés par la production et la diffusion de ce rapport. Dans un premier temps, le rapport vise à favoriser la reddition de compte auprès des partenaires de la TGIRT, des MRC de la région participant au PADF et de la DGSC du MFFP. Dans un deuxième temps, ce rapport se veut une référence au sujet des décisions et des actions prises par la TGIRT ; il s'agit en quelque sorte de la mémoire de la TGIRT. Finalement, le présent rapport se veut être un document diagnostic afin d'améliorer le fonctionnement de la TGIRT.

Notes :

- *Des éléments précis sont demandés par le MFFP dans le rapport annuel 2020-2021 de la TGIRT. Certains de ces éléments n'ont jamais fait l'objet d'un rapport annuel de la TGIRT. Par conséquent, pour quelques sujets, il a été jugé à propos de fournir l'information de façon rétroactive afin que le lecteur ait une idée plus juste des travaux de la TGIRT et pour que le rapport annuel joue pleinement son rôle de « mémoire » de la TGIRT ;*
- *L'année 2021-2022 fait référence à la période allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.*

1. Informations sur les rencontres de la TGIRT

Quatre rencontres de la TGIRT ont eu lieu en 2021-2022, en plus d'une Assemblée des partenaires. Le tableau 1 ci-dessous présente les dates des rencontres ainsi que les lieux de ces rencontres.

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2021-2022

Date de la rencontre	Type de rencontre	Lieu de la rencontre
10 juin 2021	TGIRT	En visioconférence
9 septembre 2021	TGIRT	Resto-Pub Ryna, Lévis
2 décembre 2021	TGIRT	Pavillon Desjardins du Parc du Massif du Sud, Saint-Philémon
9 décembre 2021	Assemblée des partenaires	En visioconférence
24 février 2022	TGIRT	En visioconférence

L'Assemblée des partenaires, qui a lieu habituellement une fois par an, est l'équivalent de l'assemblée générale annuelle de la TGIRT. L'ensemble des partenaires qui sont représentés à la TGIRT sont alors invités à cette rencontre où le bilan annuel des activités de la TGIRT est présenté, et où des élections ont lieu afin de combler des sièges devenus vacants.

2. Portrait des participants à la TGIRT

2.1 Composition de la TGIRT selon les groupes d'intérêt

Le tableau 2 ci-dessous présente la composition de la TGIRT selon les groupes d'intérêt y siégeant.

Tableau 2 – Composition de la TGIRT selon les groupes d'intérêt

Siège	Délégué	Organisation
Exploitation et industrie forestière		
Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	M. Dave Chouinard M. Jimmy Deschênes (jusqu'au 10 juin 2021) M. Jonathan Grandmont (à partir du 9 septembre 2021)	Matériaux Blanchet Scierie Arbotek Domtar
Titulaire d'un permis de récolte pour la biomasse	M. Martin Béland	Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches (CGFA)
Certification		
Détenteur de certificat	Mme Catherine Bouchard	Gestion Forap
Territoire		
Municipalité régionale de comté (MRC)	Mme Geneviève Paré M. Daniel Racine M. Pablo M.-Rousseau	MRC de l'Islet MRC de Montmagny MRC de Lotbinière
Faune		
Zones d'exploitation contrôlée	M. Gilles Paquet	Société Beauceronne de Gestion Faunique (ZEC Jaro)
Trappeurs	M. Jean-Marc Couture	Association régionale des trappeurs de Chaudière-Appalaches (ARTCA)
Pourvoiries	Siège vacant	
Chasseurs et pêcheurs	M. Jean-Claude Marcoux	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)
Parc		
Parc régional	M. Mathieu Turcotte	MRC des Etchemins
Environnement		
Conseil régional de l'environnement	M. Martin Paulette	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
Eau		
Organisme de bassin versant (OBV)	M. François Lajoie (jusqu'au 2 décembre 2021) Mme Sylvie Leduc (à partir du 24 février 2022)	OBV de la Côte-du-Sud OBV de la zone du Chêne
Agriculture		
Exploitant agricole	Siège vacant	
Acériculture		
Acériculteur – secteur Lotbinière	M. Steve Cadorette	
Acériculteur – secteur Beauce	M. Yvon Marcoux	
Acériculteur – secteur Appalaches	Mme Marie Brousseau	

Siège	Personne-ressource	Organisation
Délégataire de gestion		
Coordination de la TGIRT	M. Tristan Clermont*	MRC de Montmagny
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)		
Direction de la gestion forestière (DGFo)	M. Thomas Faguy-Bernier*	MFFP
Unité de gestion Beauce-Appalaches	M. Richard Labrie M. Jason Lamontagne *	MFFP MFFP
Direction de la gestion forestière (DGFo) - certification	Mme Béatrice Lacasse*	MFFP
Acériculture		
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)	M. Pierre-Luc Roussel (jusqu'au 2 décembre 2021) M. Daniel Gagnon (à partir du 24 février 2022)	Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)

* Membres du comité de coordination qui organise les rencontres et assure le fonctionnement de la TGIRT

Note : Le tableau 2 identifie également les changements de délégués ou de personnes-ressources durant l'année. Les dates indiquées pour les changements sont celles où la personne a siégé à une rencontre pour la dernière ou la première fois, ce qui explique la période séparant le départ d'une personne et l'arrivée d'une autre.

2.2 Nombre de participants à chacune des rencontres

Le tableau 3 ci-dessous présente le nombre de participants aux rencontres, sans égard à leur appartenance à un groupe d'intérêt.

Tableau 3 – Nombre de participants à chacune des rencontres

Date de la rencontre		Nombre de participants à chacune des rencontres	Taux de participation à chacune des rencontres
10 juin 2021	Délégués	11	69 %
	Personnes-ressources	5	83 %
	Sous-total	**16**	**73 %**
	Invités	2	
	Total	**18**	
9 septembre 2021	Délégués	12	75 %
	Personnes-ressources	5	83 %
	Sous-total	**17**	**77 %**
	Invités	1	
	Total	**18**	

Date de la rencontre		Nombres de participants à chacune des rencontres	Taux de participation à chacune des rencontres
2 décembre 2021	Délégués Personnes-ressources	13 6	81 % 100 %
	Sous-total	**19**	**86 %**
	Invités	1	
	Total	**20**	
24 février 2022	Délégués Personnes-ressources	13 6	81 % 100 %
	Sous-total	**19**	**86 %**
	Invités	4	
	Total	**23**	
2021-2022	**Sous-total**	**71**	**81 %**
	Total	**79**	

Note : Les invités ponctuels ne sont pas comptabilisés dans le taux de participation. Le taux de participation considère 16 sièges non vacants pour les délégués et 6 sièges pour les personnes-ressources.

2.3 Participation des groupes d'intérêt composant la table

Le tableau 4 ci-dessous présente le taux de participation des délégués par groupe d'intérêt pour l'ensemble de l'année 2021-2022.

Tableau 4 – Taux de participation des délégués par groupe d'intérêt en 2021-2022

Groupe d'intérêt	Nombre de sièges	Taux de participation pour les 4 rencontres	Notes
Exploitation et industrie forestière	3	67 %	
Certification forestière	1	100 %	
Territoire	3	92 %	
Faune	4	42 %	1 siège vacant pour l'entièreté de 2021-2022, non comptabilisé dans le calcul du taux de participation
Parc	1	100 %	
Environnement	1	100 %	
Eau	1	25 %	
Acériculture	3	100 %	
Agriculture	1		1 siège vacant pour l'entièreté de 2021-2022, non comptabilisé dans le calcul du taux de participation
Total	18 sièges	77 %	

3. Activités de la TGIRT

3.1 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT

Six grands objectifs sont visés dans le cadre des rencontres et des travaux de la TGIRT :

1) Recommander des intrants aux PAFI, sous forme d'enjeux ou de solutions (objectifs locaux d'aménagement ou mesures d'harmonisation des usages) ;
2) Réagir aux PAFI amenés en consultation à la TGIRT ;
3) Acquérir des connaissances pour mieux recommander des intrants aux PAFI ou mieux réagir aux PAFI amenés en consultation ;
4) Contribuer à l'amélioration des connaissances des membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT ;
5) Maintenir la certification forestière sur le territoire de l'UA 035-71 ;
6) Développer un climat de confiance et de collaboration favorisant le travail constructif à la TGIRT.

Les **Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI)** incluent les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) et les Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO).

(voir le glossaire pour les définitions)

Les sous-sections qui suivent détaillent comment la TGIRT a travaillé à l'atteinte de chacun de ces objectifs.

3.2 Enjeux identifiés par la TGIRT

Le tableau 5 ci-dessous présente les enjeux qui ont été fixés par la TGIRT depuis que l'organisme responsable coordonne la TGIRT ; il ne s'agit donc pas uniquement de ceux fixés en 2021-2022.

Tableau 5 – Enjeux identifiés par la TGIRT

Enjeu (année d'identification de l'enjeu)	Informations supplémentaires sur l'enjeu
Qualité de l'expérience (2016-2017)	L'enjeu a été décrit ainsi dans un objectif local d'aménagement : « Maintien de la qualité de l'expérience de la clientèle qui fréquente les territoires structurés en raison de leur vocation particulière en favorisant l'harmonisation des interventions et des activités sur le territoire. »
Qualité de l'habitat aquatique (2019-2020)	Les enjeux ont fait l'objet d'une décision officielle de la TGIRT, libellée ainsi : « La TGIRT Chaudière-Appalaches reconnaît que la qualité de l'habitat aquatique est un enjeu d'importance dans la région. Il est largement reconnu que les routes, les traverses de cours d'eau et les perturbations physiques qui y sont associées sont la principale cause de l'érosion dans les forêts aménagées. Comme l'érosion peut entraîner l'apport de sédiments dans les cours d'eau et ainsi causer une certaine dégradation de l'habitat aquatique, la TGIRT Chaudière-Appalaches reconnaît également que la bonne gestion du réseau routier, incluant les traverses de cours d'eau, est d'une grande importance pour le maintien de la qualité de l'habitat aquatique. »
Gestion du réseau routier (2019-2020)	

Enjeu (année d'identification de l'enjeu)	Informations supplémentaires sur l'enjeu
Précision et justesse de la cartographie forestière (2020-2021)	L'enjeu a fait l'objet d'une décision officielle de la TGIRT, libellée ainsi : « La TGIRT Chaudière-Appalaches reconnaît que la précision et la justesse de la cartographie forestière est un enjeu d'importance dans la région. Une cartographie forestière précise et juste favorise l'exactitude des prescriptions sylvicoles, la gestion éclairée du développement et de l'entretien de la voirie forestière, la planification et le bon déroulement des opérations forestières, ainsi que l'identification de milieux pour lesquels il est nécessaire d'implanter des modalités d'aménagement particulières (marécages arborés, MRI, habitats fauniques, etc.). À cette fin, la TGIRT inclut dans la cartographie forestière : les données écoforestières, le réseau de voirie forestière, l'hydrologie, la topographie ainsi que toute autre donnée cartographique nécessaire à une bonne gestion intégrée des ressources et du territoire forestier. »
Potentiel acéricole (2020-2021)	Un objectif local d'aménagement était en cours d'élaboration en 2020-2021-2022 sur cet enjeu. Le dossier est toutefois mis sur pause pour l'instant, en attendant d'obtenir certaines réponses du MFFP. Des discussions et du travail reste à faire pour finaliser cet objectif local d'aménagement.
Conservation des peuplements matures rares (2021-2022)	L'enjeu était précisé ainsi dans un objectif local d'aménagement en cours d'élaboration en 2021-2022 : « Conservation des peuplements matures sur types écologiques rares et à composition rare »

En dehors de ces enjeux qui ont été plus officiellement identifiés, la TGIRT avait fait ressortir 4 catégories d'enjeux d'importance pour la région en 2016-2017 : les enjeux écologiques, les enjeux de cohabitation des usages, les enjeux de production de bois et les enjeux d'accès au territoire. Une autre catégorie s'est ajoutée en 2019-2020 : les enjeux acéricoles. Ces 5 catégories sont à l'origine des 5 comités de travail de la TGIRT (voir la section 3.7.1) qui se penchent sur des enjeux plus précis en fonction des besoins ou des opportunités qui se présentent.

3.3 Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration

Selon le *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (MFFP, mars 2018), « un objectif local d'aménagement (OLA) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un ensemble de sites (l'ensemble des lacs d'un territoire, l'ensemble des rivières à saumon d'une région, un type de sols, etc.) ou à un territoire (une unité d'aménagement, une réserve faunique, etc.). Les objectifs locaux déterminés par la TLGIRT et retenus par le Ministère sont présentés dans le PAFIT. »

En date du 31 mars 2022, un objectif local d'aménagement était fixé et deux étaient en cours d'élaboration. Le tableau 6 ci-dessous en présente les grandes lignes.

Tableau 6 – Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration

Fiche	Maintien de la qualité de l'expérience	Conservation des peuplements matures rares	Protection du potentiel acéricole
Enjeu	Assurer le maintien de la qualité de l'expérience de la clientèle qui fréquente les territoires structurés en raison de leur vocation particulière en favorisant l'harmonisation des interventions et des activités sur le territoire	Conservation des peuplements matures sur types écologiques rares et à composition rare	Protection du potentiel acéricole
Objectif	Maintenir ou améliorer la qualité de l'expérience dans les milieux structurés	Contribuer à la diversité des écosystèmes forestiers en conservant certains peuplements rares	Assurer la pérennité et la disponibilité des peuplements à potentiel acéricole
Statut	Inscrit au PAFIT 2018-2023	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration ; dossier mis sur pause

3.4 Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration

Selon le *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (MFFP, mars 2018), « une mesure d'harmonisation des usages (MHU) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un site localisé (un site d'intervention potentiel, un lac avec sites de villégiature, etc.). Elle pourrait moduler la prescription sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou la localisation d'une infrastructure principale (…) Les mesures d'harmonisation des usages déterminé par la TLGIRT et retenues par le Ministère sont présentées dans le PAFIO. »

Les tableaux 7 et 8 présentent les MHU fixées respectivement pour les UA 034-51 (secteur Lotbinière) et 035-71 (secteur Beauce-Appalaches). Il s'agit des MHU en vigueur, et non pas uniquement celles fixées en 2021-2022.

Note : certains éléments des MHU ont été reformulés pour assurer la fluidité de la présentation des informations.

Tableau 7 – Mesures d'harmonisation des usages pour l'UA 034-51

No. de la MHU	Description de la MHU	Objectifs visés	Remarques supplémentaires	Demandeurs
1	Conservation d'une lisière boisée de 20 mètres de largeur sur tout le pourtour extérieur d'une érablière sous permis : - Aucune circulation de machinerie dans la bande de protection - Possibilité de récolter au maximum le tiers des tiges marchandes (10 cm et plus) et ce, de façon uniforme pour ne pas occasionner de trouées (ceci interdit la CPRS et la CBPRS) - Le terrain doit présenter un pourcentage de moins de 40 % de pente - Pour les peuplements mélangés et feuillus, ne pas réduire la surface terrière à moins de 14 m²/ha	Réduire les inconvénients suite à une coupe totale	À moins qu'il y ait entente avec l'acériculteur	Permissionnaires d'érablière

No. de la MHU	Description de la MHU	Objectifs visés	Remarques supplémentaires	Demandeurs
2	Aucune intervention forestière planifiée dans deux secteurs identifiés pour la réalisation des activités traditionnelles de la communauté (reliées au frêne noir)	Garantir au cours des prochaines années, l'approvisionnement en billes de frêne noir à la communauté des Abénakis d'Odanak pour ses activités traditionnelles reliées à la confection de paniers	Un secteur, au nord-ouest, couvre 9 ha et l'autre, au nord-est, couvre 6,2 ha. Les deux secteurs sont à la limite de l'UA. Au besoin, d'autres secteurs pourraient faire l'objet d'une nouvelle entente	Conseil de bande Abénakis
3	Préservation de l'état des sentiers de VTT et motoneige lors des opérations de récolte et mise en place d'une signalisation préventive adéquate	Éviter la dégradation des sentiers et assurer la sécurité des utilisateurs		Club de VTT ou motoneige
4	Récolte seulement en période hivernale dans le ravage de Cerf de Virginie	Assurer un apport en nourriture aux Cerfs de Virginie pendant la période hivernale	Période hivernale : entre le 15 novembre et le 31 mars	MFFP
5	Aucune intervention forestière planifiée dans le secteur du projet local de protection d'un corridor écologique qui s'étend le long des rivières du Chêne, Huron et des Ormes et de deux autres affluents de ces rivières	Permettre l'identification plus précise des peuplements et des milieux dont la protection serait favorable, en attendant leur reconnaissance officielle comme aire protégée		CRECA, MRC de Lotbinière, OBV du Chêne, Amis de la Forêt seigneuriale Joly de Lotbinière, Club de ski de fond de la Pinière

Tableau 8 – Mesures d'harmonisation des usages pour l'UA 035-71

No. de la MHU	Description de la MHU	Objectifs visés	Remarques supplémentaires	Demandeurs
1	Récolte seulement en période hivernale dans le ravage de Cerf de Virginie	Assurer un apport en nourriture aux Cerfs de Virginie pendant la période hivernale	Période hivernale : entre le 15 novembre et le 31 mars	MFFP
2	Aucune intervention forestière planifiée à l'intérieur de la superficie répertoriée comme projet d'aire protégée du Massif du Sud	Respecter l'objectif de protection intégrale en lien avec la future aire protégée du Massif du Sud		MFFP
3	Respect de l'entente relative à l'exploitation forestière dans le parc régional du Massif du Sud lors des opérations de récolte	Respect des mesures de protection des infrastructures du Parc		Parc régional Massif du Sud
4	Considération des commentaires émis par les responsables du Parc régional des Appalaches afin de protéger leurs infrastructures dans le cadre des opérations forestières	Respect des mesures de protection des infrastructures du Parc	Des mesures d'harmonisation à la satisfaction des parties devront faire l'objet d'entente à la pièce lors de la prévision des interventions	Parc régional des Appalaches
5	Respect des différentes normes relatives à l'habitat de la grive de Bicknell lors des opérations de récolte	Préserver l'habitat de la grive de Bicknell		MFFP
6	Aucune intervention à l'intérieur des témoins écologiques potentiels jusqu'au 31 mars 2018	Respecter la décision prise en lien avec les témoins écologiques potentiels	Par la suite se référer à la décision régionale du MFFP	CRECA
7	Conservation d'une lisière boisée de 20 mètres de largeur sur tout le pourtour extérieur d'une érablière sous permis. Possibilité de récolter au maximum le tiers des tiges marchandes (10 cm et plus)	Réduire les inconvénients suite à une coupe totale		Permissionnaires d'érablière

No. de la MHU	Description de la MHU	Objectifs visés	Remarques supplémentaires	Demandeurs
8	Communication avec la Zec Jaro au moins un mois avant le début de la période de chasse pour les opérations de récolte prévues sur le territoire de la Zec pendant la période de chasse	Faire en sorte que la Zec connaisse la localisation des secteurs d'intervention qui seront réalisés pendant la période de chasse		Société Beauceronne de Gestion Faunique inc. (Zec Jaro)
9	Préservation d'une bande de 20 mètres de largeur de part et d'autre des sentiers récréatifs à usage exclusif lors d'opérations de récolte de type «coupe de régénération»	Protéger les infrastructures des clubs récréatifs	Sentiers VHR, motoneige et pédestre	MRC de L'Islet
10	Préservation d'une bande de 20 mètres de largeur de part et d'autre du chemin de La Madril lors d'opérations de récolte de type «coupe de régénération»	Protéger l'infrastructure routière et minimiser l'impact visuel de la coupe		MRC de L'Islet
11	Préservation d'une bande de 20 mètres de largeur de part et d'autre du chemin du Lac-Therrien lors d'opérations de récolte de type «coupe de régénération»	Protéger l'infrastructure routière et minimiser l'impact visuel de la coupe		MRC de L'Islet
12	Préservation d'une bande de 20 mètres de largeur de part et d'autre du Tronçon Monk lors d'opérations de récolte de type «coupe de régénération»	Protéger l'infrastructure routière et minimiser l'impact visuel de la coupe		MRC de L'Islet
13	Aucune récolte pendant la période de chasse à l'orignal dans les municipalités de St-Just et St-Camille	Éviter le dérangement pendant la période de chasse		Municipalité de St-Just-de-Bretenières
14	Récolte des bois jusqu'aux aires déboisées des éoliennes et avis au demandeur de la date des opérations de récolte	Éviter le chablis des tiges résiduelles sur les sites d'éolienne et assurer la protection des intervenants et des équipements	Entente renouvelable jusqu'à l'expiration du bail émis au demandeur	Parc éolien Massif du Sud S.E.C

3.5 Points saillants des rencontres de la TGIRT

Cette sous-section présente les points précis abordés lors des rencontres afin de répondre aux grands objectifs de la TGIRT. Les décisions sont regroupées et présentées dans un premier temps, sans égard à l'objectif auquel elles répondent, afin de les faire ressortir. Puis, les autres sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT sont listés selon les objectifs auxquels ils répondent.

- *Décisions*

Outre les décisions d'ordre administratif (ex : adoption des ordres du jour, approbation des comptes rendus des rencontres, adoption d'un calendrier de rencontres, etc.), la TGIRT a pris trois décisions en 2021-2022. Ces décisions sont compilées dans le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 – Décisions prises en 2021-2022

Numéro des décisions	Décisions	Note
DEC_2021-12-02_03	Demande de report de l'échéance pour le dépôt du PAP à la fin mai 2022. Pour l'instant, on accepterait les secteurs classés « oui » et « oui CRÉ ».	
DEC_2021-12-02_04	La TGIRT accepte de soumettre le PAC « Mise à jour des FHVC pour la certification FSC » au comité de coordination pour approbation. Un montant sera réservé au budget du PADF.	
DEC_2021-12-02_05	La TGIRT accepte de lancer une recherche de PAC pour appuyer le processus de consultations publiques.	Ce projet a finalement été mis sur pause, en raison de la non-disponibilité de la firme approchée pour réaliser le projet

Note : Les décisions sont numérotées ainsi : DEC + la date de la rencontre + un numéro séquentiel.

- *Information, discussion et décision en vue de recommander des intrants aux PAFI*

Ci-dessous sont listés les sujets abordés lors des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Recommander des intrants aux PAFI, sous forme d'enjeux ou de solutions (objectifs locaux d'aménagement ou mesures d'harmonisation des usages) ». La TGIRT a consacré 445 min (7,4 h) en 2021-2022 à cet objectif, soit 48,6 % du temps de rencontre.

- Mise en œuvre de la priorisation des traverses de cours d'eau avec le comité de travail sur les enjeux d'accès au territoire
- Potentiel acéricole harmonisé
- Proposition d'aire protégée dans la Seigneurie de Lotbinière
- Entente d'harmonisation du Parc régional du Massif du Sud
- Orientations à prendre pour contribuer au contenu du PAFIT 2023-2028
- Appel de projet en planification collaborative

- Propositions découlant du *PAC sur les attributs et la structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches*
- Utilisation de l'application Coral (mise en commun des données sur l'état des chemins)
- Divers : Motoneiges hors-piste, Tortue des bois dans la Seigneurie de Lotbinière, Avis du CRECA envoyé au MFFP

Processus en lien avec les PAFI

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Réagir aux PAFI amenés en consultation à la TGIRT ». La TGIRT a consacré 125 min (2,1 h) en 2021-2022 à cet objectif, soit 13,7 % du temps de rencontre.

- Présentation sur la mise à jour du PAFIT 2023-2028
- Présentation de la PRAN pour l'UA 035-71
- Présentation de la PRAN pour l'UA 034-51
- Suivi des Fiches Valeurs-Objectifs-Indicateurs-Cibles (VOIC)

Acquisition de connaissances

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Acquérir des connaissances pour mieux recommander des intrants aux PAFI ou mieux réagir aux PAFI amenés en consultation ». La TGIRT a consacré 135 min (2,3 h) en 2021-2022 à cet objectif, soit 14,8 % du temps de rencontre.

- Suivi des projets d'acquisition de connaissances (PAC) en cours : *PAC sur les attributs et la structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches*, *Projet d'inventaire du potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51*, *Projet de caractérisation multiressources et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage*
- Présentation des résultats du *Projet de caractérisation multiressources et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage*
- Présentation des résultats du *PAC sur les attributs et la structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches*
- Appel de propositions de PAC 2021-2022-2023

Activités de transfert de connaissances

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Contribuer à l'amélioration des connaissances des membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT ». La TGIRT a consacré 35 min (0,6 h) en 2021-2022 à cet objectif, soit 3,8 % du temps de rencontre.

- Présentation sur la TBE et les impacts en Chaudière-Appalaches
- Présentation sur les objectifs locaux d'aménagement (définition)

- *Maintien de la certification forestière*

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Maintenir la certification forestière sur le territoire de l'UA 035-71 ». La TGIRT a consacré 20 min (0,3 h) en 2021-2022 à cet objectif, soit 2,2 % du temps de rencontre.

- Suivis en lien avec l'audit de certification

- *Bon fonctionnement de la TGIRT*

En 2021-2022, la TGIRT n'a pas consacré de temps précisément pour l'atteinte de l'objectif « Développer un climat de confiance et de collaboration favorisant le travail constructif à la TGIRT ».

- *Autres éléments « administratifs »*

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à assurer le fonctionnement technique de la TGIRT. La TGIRT a consacré 155 min (2,6 h) en 2021-2022 à cet objectif, soit 16,9 % du temps de rencontre.

- Mots de bienvenue et tours de table
- Lecture et adoption des ordres du jour
- Lecture et approbation des comptes rendus des rencontres précédentes
- Suivi des actions découlant des rencontres précédentes
- Planification des dates des prochaines rencontres de la TGIRT
- Assemblée des partenaires à venir
- Planification d'une sortie terrain
- Sondage provincial sur la satisfaction des membres de la TGIRT

3.6 Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT

Bien qu'il ait été question de déposer une demande de règlement des différends dans le cadre du dossier acéricole, cette demande n'a pas été retenue puisque beaucoup d'éléments d'information manquaient, alors que du travail et des discussions restaient à compléter avant que la TGIRT ne soit prête à prendre une décision. Faute de décision sur laquelle baser le règlement des différends, le processus n'a pas été enclenché.

3.7 Acquisition de connaissances

3.7.1 Comités de travail

Il existe cinq comités de travail de la TGIRT en Chaudière-Appalaches. Le but premier de ces comités est de rassembler les principaux intéressés, hors des réunions ordinaires de la TGIRT, dans le but d'échanger plus en détails sur des enjeux en particulier et de conclure avec une ou des recommandations à la TGIRT.

La composition des comités de travail n'est pas fixe. Elle s'ajuste en fonction des enjeux qui sont abordés par les comités. Les informations ci-dessous concernant le nombre de participants et le type de participants reflètent donc la situation lors des rencontres qui ont eu lieu en 2021-2022.

Les comités sur la Stratégie de production de bois, sur les enjeux acéricoles, sur les enjeux d'accès au territoire et sur les enjeux écologiques se sont rencontrés en 2021-2022. Les membres du comité sur la cohabitation des usages ne se sont pas rassemblés en 2021-2022.

- *Comité sur la Stratégie de production de bois*
  - Le Comité sur la Stratégie de production de bois s'est rencontré une fois en 2021-2022 ;
  - Le comité était constitué de 8 participants (détenteur de certificat forestier, BGA, CRECA, organisme responsable et MFFP) ;
  - Les principaux sujets abordés lors de cette rencontre étaient l'analyse de rentabilité économique des scénarios sylvicoles appliqués dans la région, ainsi que les intrants au calcul de possibilité forestière 2023-2028 (préoccupations des groupes d'intérêts et scénarios sylvicoles).

- *Comité sur les enjeux acéricoles*
  - Le Comité sur les enjeux acéricoles s'est rencontré une fois en 2021-2022 ;
  - Le comité était constitué de 10 participants (acériculteurs, détenteur de certificat, ZEC, CRECA, organisme responsable et MFFP) ;
  - Le principal sujet abordé lors de cette rencontre était l'élaboration d'une proposition à faire à la TGIRT pour l'adoption du Potentiel acéricole à prioriser (PAP) ;
  - Suite à cette rencontre, le fichier de forme constituant la proposition de PAP devait être complété, retravaillé et finalisé. Toutefois, plusieurs questions demeuraient avant de pouvoir compléter le travail et des réponses sont toujours attendues du MFFP (niveau politique).

- *Comité sur les enjeux d'accès au territoire*
  - Le Comité sur les enjeux d'accès au territoire s'est rencontré une fois en 2021-2022 ;
  - Le comité était constitué de 6 participants (10 personnes invitées ; détenteur de certificat forestier, MRC, acériculteur, OBV, ZEC, organisme responsable et MFFP) ;
  - Les principaux sujets abordés lors de cette rencontre étaient le partage de la responsabilité dans l'entretien de la voirie forestière et le suivi des données sur l'état de la voirie forestière ;
  - Les étapes à franchir suite à cette rencontre étaient :
    1. Valider les méthodes de financement de projets de réfection de chemins
    2. Valider l'intérêt pour des projets régionaux, où des sommes seraient mises en commun
    3. Valider les critères de sélection des projets
    4. Présenter une méthode de mise en commun des données sur l'état des chemins et traverses de cours d'eau

- *Comité sur les enjeux écologiques*
  - Le Comité sur les enjeux écologiques s'est rencontré une fois en 2021-2022 ;
  - Le comité était constitué de 8 participants (détenteur de certificat forestier, CRECA, OBV, acériculteurs, organisme responsable et MFFP) ;
  - Le principal objectif du comité était alors de travailler en collaboration avec le MFFP au contenu de trois fiches enjeux-solutions : « Composition forestière », « Bois mort et autres attributs clés » et « Conservation des peuplements matures rares » ;
  - Les deux premières fiches émanent d'enjeux identifiés par le MFFP ; elles feront donc partie de la section des objectifs écologiques du PAFIT qui ira en consultation publique à l'automne 2022, mais elles ont tout de même une « saveur locale ». La troisième fiche émane d'un enjeu identifié par la TGIRT ; il fera donc partie de la section sur les objectifs locaux d'aménagement du PAFIT qui ira en consultation publique à l'automne 2022.

3.7.2 Projets d'acquisition de connaissances (PAC)

En 2021-2022, quatre PAC étaient d'actualité. Trois d'entre eux avaient été acceptés et financés via les enveloppes budgétaires des années précédentes. Les résultats finaux de deux de ces projets ont été présentés en 2021-2022 : le *Projet sur les attributs et la structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches* (projet 2018-2019) et le *Projet de caractérisation multiressources et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage* (projet 2019-2020). Des résultats préliminaires ont été présentés en 2021-2022 dans le cas du troisième projet : le *Projet d'inventaire du potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51* (projet 2020-2021). Finalement, un quatrième projet a été proposé et accepté en 2021-2022 : le *Projet de révision et de mise à jour des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) de l'UA 035-71*.

L'ensemble de ces quatre projets est présenté ci-dessous, en fonction de l'état d'avancement de chacun d'entre eux au 31 mars 2022.

Projet sur les attributs et la structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches (projet 2018-2019)

- *Enjeux concernés*

Les deux enjeux ciblés par ce PAC, et libellés selon les enjeux identifiés par le MFFP, sont :

- Le maintien ou la restauration d'une structure d'âge des forêts proche de celle de la forêt naturelle ;
- Le maintien ou la restauration de la structure d'âge et de la composition des vieilles forêts représentatives de la forêt naturelle.

- *Objectifs du projet*

Pour le Volet I – Acquisition de connaissances sur le gros bois vivant, moribond ou mort debout :

- Compiler les données existantes pour obtenir un premier portrait de la forêt publique exploitée de Chaudière-Appalaches en tant qu'habitat pour les espèces de vieilles forêts liées aux gros chicots, aux grosses tiges vivantes et aux arbres fauniques ;
- Utiliser ce portrait pour évaluer si le concept de « peuplements avec attributs de vieilles forêts » peut s'appliquer dans la région et identifier les éventuels points faibles de son application ;
- Documenter les enjeux de vieilles forêts dans la région ;
- Selon les résultats obtenus, proposer des modalités d'aménagement et formuler des recommandations.

Pour le Volet II – Acquisition de connaissances sur les vieilles forêts à structure complexe :

- Compiler les données des inventaires de vieilles forêts du CRECA et du CERFO pour obtenir le portrait des vieilles forêts ayant le plus d'intérêt écologique dans la région et les classer selon trois catégories : « vieilles à structure complexe », « recrue potentielle de vieilles à structure complexe », et « vieux peuplement » ;
- Utiliser ce portrait pour prioriser les peuplements à maintenir en place (avec ou sans exploitation) dans le cadre des futurs plans de restauration des vieilles forêts dans la région.

- *Grandes lignes du projet*

Pour le Volet I – Acquisition de connaissances sur le gros bois vivant, moribond ou mort debout :

- Traiter deux grosses bases de données et créer des liens entre elles ;
- En extraire des données directement utilisables pour améliorer l'aménagement des forêts matures par coupes partielles, en lien avec les enjeux des vieilles forêts, de la structure d'âge et du bois mort. Particulièrement des données avant et après traitement :
    1. Surface terrière totale
    2. Surface terrière en gros chicots (30 cm et plus au DHP)
    3. Surface terrière en grosses tiges vivantes (40 cm et plus au DHP)
    4. Surface terrière en grosses tiges vivantes, mais moribondes (40 cm et plus au DHP) ;
- Extraire d'autres données utiles.

Pour le Volet II – Acquisition de connaissances sur les vieilles forêts à structure complexe :

- Traiter la base de données pour en extraire les données des trois catégories de vieilles forêts.

Pour les deux volets :

- Produire un fichier de forme et sa table attributaire pour géoréférencer les données ;
- Faire des constats et tirer des conclusions ;
- Émettre des recommandations ;
- Diffuser les résultats et les recommandations dans un rapport.

- *Mandataire*

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) était le mandataire responsable du projet.

- *Résultats obtenus*

Pour le Volet I – Acquisition de connaissances sur le gros bois vivant, moribond ou mort debout :

- Une base de données sur les gros chicots, les grosses tiges et les arbres fauniques en surface terrière et % de surface terrière et autres données d'intérêt, compilées en tableaux Excel ;
- Des fichiers de formes des superficies traitées d'où proviennent les données et leurs tables attributaires.

Pour le Volet II – Acquisition de connaissances sur les vieilles forêts à structure complexe :

- Un fichier de forme montrant la localisation des polygones selon leur classe (vieux peuplement, recrue de vieille forêt à structure complexe, ou vieille forêt à structure complexe) ;
- Pour chaque polygone, une base de données indiquant les caractéristiques compilées justifiant le classement comme vieux peuplement, recrue de vieille forêt à structure complexe, ou vieille forêt à structure complexe.

Pour les deux volets :

- Des recommandations, émises par le CRECA et soumises à la TGIRT pour approbation lors de la présentation des résultats du projet ;
- Un rapport.

- *Montant en provenance du PADF utilisé pour le PAC :* 12 800 $

Projet de caractérisation multiressources et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage (projet 2019-2020)

- *Enjeux concernés*

En raison de la valeur écologique, de l'importance et de la complexité du bassin versant de la rivière du Portage, il est nécessaire de bien documenter les enjeux sur le territoire afin de bien cerner l'entièreté de la problématique et de pouvoir émettre des propositions de modalités d'aménagement qui permettront de restaurer l'état de ces écosystèmes ou du moins d'en limiter leur dégradation.

- *Objectif du projet*

Le principal objectif du projet d'acquisition de connaissances est de rassembler les données existantes et d'en colliger de nouvelles dans le but de proposer des mesures intégrées d'aménagement sur les terres publiques du corridor de la rivière du Portage.

- *Grandes lignes du projet*
  - Rassembler les données existantes et uniformiser leur présentation ;
  - Collecter de nouvelles données forestières ;
  - Traiter l'information afin de faire ressortir les secteurs de haute valeur écologique et de conservation ainsi que les secteurs sensibles ou menacés pour certains habitats.

- *Mandataire*

La Société Beauceronne de Gestion Faunique (Zec Jaro) était le mandataire responsable du projet. D'autres partenaires ont participé à ce projet, comme le COBARIC, le CRECA et Gestion Forap.

- *Résultats obtenus*

  - Un rapport spécifique à l'aménagement forestier du corridor de la rivière du Portage avec des modalités particulières visant le maintien des fonctions des écosystèmes et des habitats en terre publique ;
  - Un document de connaissances, incluant une cartographie multicouches, compilant les données déjà existantes ;
  - Une base de données, compilant les nouvelles données forestières prises dans certains peuplements ciblés sur le territoire public.

- *Montant en provenance du PADF utilisé pour le PAC :* 10 000 $

Projet d'inventaire du potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51 (projet 2020-2021)

- *Enjeu concerné*

Le principal enjeu relié à ce PAC est la protection des peuplements à potentiel acéricole prioritaires.

- *Objectifs du projet*

L'objectif principal est de déterminer et spatialiser le potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51, afin que tous les membres de la TGIRT Chaudière-Appalaches et le MFFP connaissent et reconnaissent les superficies pour lesquelles les acériculteurs ont des préoccupations. Ces superficies serviront de référence lors des consultations, discussions et échanges avec les membres dans le cadre de l'élaboration des PAFIO et PAFIT.

Les objectifs secondaires sont de : 1) répondre aux besoins et préoccupations de la majorité des membres de la TGIRT qui souhaitaient procéder à une validation terrain du potentiel acéricole avant de pouvoir émettre des commentaires concernant la proposition de Potentiel acéricole à prioriser (PAP) faite par le MFFP en septembre 2020 ; 2) Servir à l'élaboration d'une fiche enjeu-solution qui pourrait être intégrée dans le PAFIT afin d'officialiser les préoccupations des acériculteurs tout en bonifiant le coffre à outils du MFFP lors de la planification.

- *Grandes lignes du projet*

  - Rassembler le comité de travail sur les enjeux acéricoles afin de définir les caractéristiques propres aux érablières à potentiel acéricole ;
  - À partir de la carte écoforestière (données du 5^{e} inventaire écoforestière du Québec) et des bases de données d'inventaire déjà disponibles, sélectionner les peuplements à inventorier ;
  - Réaliser les inventaires sur le terrain ;
  - Compiler et analyser les données ;
  - Définir le potentiel acéricole harmonisé.

- *Mandataires*

Les responsables du projet sont les représentants acériculteurs siégeant à la TGIRT, ainsi que leur personne-ressource. Une firme de consultants forestiers a été engagée afin de réaliser les inventaires sur le terrain. D'autres partenaires participent à ce projet, comme Gestion Forap.

- *Résultats attendus et obtenus*

  - Fichier de formes (« shapefile ») présentant le potentiel acéricole harmonisé, inventorié et reconnu pour les UA 035-71 et 034-51 (résultats préliminaire obtenus)
  - Rapport présentant les cartes des peuplements à potentiel acéricole harmonisé (non complété)

- *Montant en provenance du PADF utilisé pour le PAC :* 25 984,41 $ (sur un budget de 30 000 $)

Note : Une somme de 30 000 $ avait été engagée en 2020-2021 pour ce projet. En date du 31 mars 2022, 25 984,41 $ ont été utilisés. Le montant restant (4 015,59 $) reste engagé pour ce PAC, comme du travail reste à faire pour finaliser une proposition de potentiel acéricole à prioriser.

Projet de révision et de mise à jour des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) de l'UA 035-71 (projet 2021-2022)

- *Enjeux concernés*

Le principal enjeu relié à ce PAC est la justesse et l'exactitude des FHVC considérées pour la certification forestière de l'UA 035-71, dans le contexte de l'amélioration des connaissances sur le territoire, de l'évolution des statuts attribués à des portions de territoire et des modifications apportées aux règlements et à la norme FSC. Le deuxième enjeu concerne le suivi des FHVC dans le temps.

- *Objectifs du projet*

  - Réviser les FHVC existantes, envisager des ajouts, consulter les acteurs du milieu sur les éventuels changements et les faire entériner par la TGIRT ;
  - Mettre en place un programme de suivi des FHVC qui doit aussi faire l'objet de consultation des parties intéressées ou touchées, des peuples autochtones et des experts ou spécialistes qualifiés.

- *Grandes lignes du projet*

  - Révision des FHVC existantes, propositions de modifications et d'ajouts par un expert
  - Entente avec Gestion FORAP
  - Consultation des parties intéressées (suivi via la TGIRT) et des peuples autochtones
  - Vérification par les experts FSC
  - Production d'un rapport sur les FHVC modifiées
  - Entérinement des FHVC modifiées
  - Élaboration du programme avec fréquence et précision déterminée
  - Vérification par les experts FSC
  - Production d'un rapport sur le programme de suivi
  - Dépôt à la TGIRT des deux rapports

- *Mandataires*

La MRC de Montmagny coordonne ce projet. Gestion Forap, ainsi que des experts du territoire et en certification forestière sont impliqués pour les différentes étapes du projet.

- *Résultats attendus*

  - Un rapport présentant les FHVC une fois la révision et la mise à jour faites
  - Un rapport présentant le programme de suivi des FHVC à mettre en place

- *Budget réservé au PADF 2021-2022 :* 20 454 $

3.7.3 Sorties terrains et autres activités de communication

Dans le contexte de la pandémie, le comité de coordination de la TGIRT a préféré ne pas proposer de sortie terrain pour l'année 2021-2022. Aucune autre activité de communication n'a été organisée non plus.

4. Discussion et recommandations

4.1 D'après les membres de la TGIRT

- *Taux de satisfaction et commentaires des membres de la TGIRT*

Le taux de satisfaction concernant le fonctionnement de la TGIRT n'a pas été systématiquement évalué à chaque rencontre en 2021-2022. La mise en place d'un sondage récurrent à partir de 2022-2023 viendra palier à cette lacune.

Toutefois, voici quelques commentaires recueillis de façon indirecte lors de discussions informelles auprès des membres de la TGIRT :

- Certains délégués ont l'impression de ne pas avoir les ressources (en connaissances, en temps, etc.) pour participer de façon proactive aux discussions de la TGIRT; ils ont alors le sentiment d'être toujours en réaction à ce qui est proposé et de ne pas pouvoir participer de façon constructive aux travaux de la TGIRT ;
- Certains délégués jugent qu'il y a des groupes d'intérêt qui prennent plus souvent le devant de la scène, au détriment des préoccupations des autres groupes d'intérêt. Des insatisfactions importantes peuvent en découler.

- *Recommandations découlant des commentaires des membres de la TGIRT*

Suite aux commentaires émis par les membres de la TGIRT, l'organisme responsable recommande :

- De trouver, avec chaque délégués ou groupe d'intérêt qui le souhaite, une façon qu'il se sente outillé avec les bonnes ressources. Les délégués pourraient ainsi pleinement prendre part aux discussions tenues lors des rencontres, et cela, de façon constructive. Il pourrait s'agir de proposer des formations, de trouver des personnes-ressources ou de fournir des documents de références pertinents, par exemple ;
- De rassembler les délégués de la TGIRT autour d'une vision établie collectivement, afin que la recherche de l'intérêt commun soit au centre des discussions et que les préoccupations d'un groupe d'intérêt ne monopolise pas le temps de travail de la TGIRT.

4.2 D'après l'organisme responsable

- *Constats de l'organisme responsable concernant le respect des règles de fonctionnement de la TGIRT*
  - À l'article 13 des *Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches*, il est dit qu'un délégué de la TGIRT cesse d'en faire partie s'il est absent lors de trois rencontres consécutives. Or, cette règle n'a pas été appliquée de façon stricte dans les dernières années, impactant la qualité des discussions et la diversité des opinions, faute d'avoir l'ensemble des délégués siégeant à chaque rencontre ;
  - Des mésententes entre certains délégués ont conduit à l'altération du climat de confiance nécessaire au bon déroulement de la démarche participative propre à la TGIRT. Les critiques ont visé des individus et non uniquement les idées débattues. Cela allait à l'encontre des articles 23 et 29 des *Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches*.

- *Autres constats de l'organisme responsable*

  - Selon ce qui avait été convenu dans les *Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches* (article 31), le taux de satisfaction des délégués doit être évalué annuellement à l'aide d'un sondage. Toutefois, un tel délai entre ces évaluations ne permet pas de prendre le pouls auprès de certains délégués qui sont plus discrets (*i.e.* qui ne contactent pas directement la coordination de la TGIRT lors d'insatisfaction). Cela peut avoir comme conséquence de laisser des situations problématiques se dégrader ;
  - Un constat qui revient année après année est que les membres de la TGIRT n'ont pas tous le même niveau de connaissances et de compréhension du fonctionnement de la TGIRT et des enjeux forestiers de la région, ce qui empêche parfois certains membres de prendre pleinement part aux discussions tenues lors des rencontres ;
  - Un autre élément de réflexion qui subsiste depuis quelques années est qu'il n'est pas toujours facile pour certains membres de la TGIRT de transmettre l'information provenant de la TGIRT aux partenaires qu'ils représentent, ou au contraire, de prendre le pouls des partenaires qu'ils représentent pour faire connaître les préoccupations de leur groupe d'intérêt à la TGIRT ;
  - La visioconférence a l'avantage de permettre de tenir des rencontres malgré des contextes sanitaires ou climatiques (en plein hiver par exemple) plus complexes, et de limiter le temps consacré au déplacement pour les rencontres. La visioconférence ne peut toutefois pas remplacer les bénéfices qu'apportent les rencontres en personnes au cours desquelles les discours peuvent être parfois plus nuancés que devant un écran et où les discussions informelles tenues en dehors de l'ordre du jour peuvent favoriser un climat de confiance et une compréhension des réalités et des points de vue des autres délégués.

- *Recommandations découlant des constats de l'organisme responsable*

Suite aux constats de l'organisme responsable, celui-ci recommande :

- De mettre en place un sondage pour évaluer la satisfaction des délégués à chaque rencontre ;
- De réaliser des rencontres individuelles pour mieux connaître chacun des délégués, pour s'assurer que le processus de GIRT est bien compris et combler les lacunes s'il y a lieu, pour voir quelles sont les boucles de rétroaction en place ou à mettre en place avec les personnes ou les organisations que les délégués représentent et pour valider le niveau de satisfaction des délégués envers le processus de GIRT, ainsi que recueillir les suggestions pour améliorer ce processus ;
- D'élaborer une trousse d'outils pour les membres de la TGIRT compilant les références et sites internet pertinents ;
- De cibler des présentations formatrices à inclure un peu à chaque rencontre de la TGIRT ;
- D'organiser une visite terrain pour permettre aux membres de la TGIRT de visualiser différents éléments qui font partie des discussions lors des rencontres ;
- De favoriser les rencontres de la TGIRT en personnes et limiter l'utilisation de la visioconférence pour des contextes particuliers ou pour les courtes rencontres où l'investissement en temps de déplacement représente une trop forte proportion du temps consacré aux rencontres elles-mêmes.

Note : Plusieurs des constats et des recommandations ci-dessus avaient déjà été faits par le passé. Toutefois, la pandémie et les changements au niveau de la coordination de la TGIRT auront ralenti la mise en place de certaines solutions proposées dans des rapports précédents.

5 Conclusion

Si les activités de la TGIRT avaient ralenti en 2020-2021 en raison de la pandémie, il est certain que les travaux ont repris une bonne allure en 2021-2022, grâce entre autres aux adaptations qui ont été proposées pour tenir compte du contexte. Certains comités de travail ont été réactivés après une longue période d'arrêt et de nouveaux intrants étaient sur le point d'être déposés au MFFP en date du 31 mars 2022, afin de contribuer au PAFIT 2023-2028.

Toutefois, on ne peut manquer de noter l'altération du bon climat de travail au sein de la TGIRT. Si des constats et des recommandations ont été identifiés à ce sujet dans le cadre du présent rapport, ils se concentraient uniquement sur des éléments qui peuvent être améliorés par l'organisme responsable et le comité de coordination de la TGIRT. Il n'en demeure pas moins que plusieurs jeux politiques en cours amènent les discussions sur le développement de l'acériculture en forêt publique, sur la mise en place d'aires protégées et sur les besoins des usines de transformation du bois à un niveau qui échappe au pouvoir de recommandations des membres de la TGIRT. En attente des orientations du gouvernement, et dans l'incertitude quant à la tournure que prendront ces orientations, les insatisfactions entre les différents groupes d'intérêts de la TGIRT demeurent.

L'année 2022-2023 promet, espérons-le, d'apporter plusieurs réponses nécessaires à la continuité des travaux de la TGIRT. Un travail sera certainement à faire pour ramener un climat de collaboration et ainsi améliorer la productivité de la TGIRT. Plusieurs pistes de solution ont déjà été identifiées et mises en œuvre au moment de rédiger ce rapport. Le temps nous dira si elles permettront de favoriser le travail constructif et productif pour les membres de la TGIRT.

6. Acronymes et glossaire

BGA : Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement

CRECA : Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

DGFo : Direction de la gestion des forêts (direction du MFFP)

DGSC : Direction générale du secteur central (direction du MFFP)

GIRT : Gestion intégrée des ressources et du territoire

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MHU : Mesure d'harmonisation des usages

MRC : Municipalité régionale de comté

OBV : Organisme de bassin versant

OLA : Objectif local d'aménagement

PAC : Projet d'acquisition de connaissances

PADF : Programme d'aménagement durable des forêts

PAFIO : Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

PAFIT : Plan d'aménagement forestier intégré tactique

PRAN : Programmation annuelle des interventions forestières

TGIRT : Table de gestion intégrée des ressources et du territoire

UA : Unité d'aménagement

Comité de coordination

Comité composé du coordonnateur de la TGIRT et de représentants du Ministère en région ainsi que de participants à la TGIRT qui en ont exprimé le désir.

Délégataire désignée

MRC à qui le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs confie la composition et le fonctionnement de la TGIRT de la région. La MRC délégataire désignée est nommée par les MRC d'une même région comme responsable de la coordination du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la région. Le tout est officialisé par une entente de délégation intervenue entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'avec chacune des MRC de la région participant au PADF.

Délégué

Personne nommée ou élue, parmi les représentants d'une catégorie, pour représenter les utilisateurs de sa catégorie aux rencontres de la TGIRT. Cette personne a le droit de participer directement aux décisions prises par la TGIRT. C'est pourquoi on dit qu'elle a un droit de décision.

Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

Mode de gestion participative qui consiste à prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles d'un territoire, pour l'évaluation et l'élaboration concertées de projets d'aménagement durable.

Mesure d'harmonisation des usages (MHU)

Action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un site localisé (un site d'intervention potentiel, un lac avec sites de villégiature, etc.). Elle pourrait moduler la prescription sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou la localisation d'une infrastructure principale. Les mesures d'harmonisation des usages déterminé par la TLGIRT et retenues par le Ministère sont présentées dans le PAFIO. (Tiré du *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire du MFFP*, version de mars 2018)

Objectif local d'aménagement (OLA)

Un objectif local d'aménagement (OLA) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un ensemble de sites (l'ensemble des lacs d'un territoire, l'ensemble des rivières à saumon d'une région, un type de sols, etc.) ou à un territoire (une unité d'aménagement, une réserve faunique, etc.). Les objectifs locaux déterminés par la TLGIRT et retenus par le Ministère sont présentés dans le PAFIT. (Tiré du *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire du MFFP*, version de mars 2018)

Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)

Le PAFIT contient les possibilités forestières assignées à l'unité, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs ainsi que les endroits où se situent les infrastructures principales et les aires d'intensification de la production ligneuse. Il est réalisé pour une période de cinq (5) ans. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. Ce plan est produit par le MFFP, en collaboration avec la TGIRT. (Tiré de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*)

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Le PAFIO contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au PAFI tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt. Ce plan est produit par le MFFP en collaboration avec la TGIRT. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. (Tiré de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*)

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Programme mis en place par le MFFP afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des PAFI et afin de permettre la réalisation d'interventions ciblées à l'échelle de chaque région administrative.

Représentant

Personne identifiée, par son organisme, pour le représenter au sein de la catégorie d'utilisateurs pour recevoir l'information sur les travaux de la TGIRT et pour participer à la nomination du délégué devant siéger à la TGIRT.

7. Références utiles

- ***Pour consulter les Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches, la liste des membres de la TGIRT et les comptes rendus approuvés des rencontres de la TGIRT***

https://www.montmagny.com/programme-damenagement-durable-des-forets-padf/

- ***Liste des rapports disponibles auprès de la coordonnatrice et des mandataires ayant réalisé les PAC***

Projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches (2017-2018), en plusieurs rapports :

- ☐ Cartographie et analyse des milieux riverains d'intérêt dans les unités d'aménagement forestier de Chaudière-Appalaches (Volet 1). Un rapport technique et un rapport méthodologique. Par la MRC de Lotbinière et l'OBV du Chêne.
- ☐ Recherche d'étangs vernaux et d'étangs permanents isolés dans la Seigneurie Joly, à l'aide d'un modèle numérique de terrain à haute résolution, et validation de la méthode par inventaire terrain (Volet 2). Par la MRC de Lotbinière et l'OBV du Chêne.
- ☐ Vérification des types écologiques de certains marécages arborés et milieux riverains dans la Seigneurie Joly de Lotbinière (Volet 3). Par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).
- ☐ Inventaire des éléments rares, menacés et exceptionnels dans la réserve forestière de la rivière du Chêne (Volet 4) : Identification des espèces floristiques menacées, vulnérables ou peu courantes (Volet 4a). Par le Bureau d'écologie appliquée (BEA).
- ☐ Inventaire des éléments rares, menacés et exceptionnels dans la réserve forestière de la rivière du Chêne (Volet 4) : Inventaire de peuplements peu communs dans la Seigneurie Joly de Lotbinière (Volet 4b). Par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).
- ☐ Production de données complémentaires comme apport aux différents volets du projet. Par la MRC de Lotbinière.

Projet de validation de l'hydrographie produite à partir du LiDAR pour la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (2018-2019). Par la MRC de Lotbinière, avec la collaboration de l'OBV du Chêne et du Bureau d'écologie appliqué (BEA)

Projet sur les attributs et la structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches (projet 2018-2019). Par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).

Projet de caractérisation multiressources et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage (projet 2019-2020). Par la Société Beauceronne de Gestion Faunique inc. (Zec Jaro).

Projet d'acquisition de connaissances sur l'état des traverses de cours d'eau en forêt publique, sur le territoire de l'OBV de la Côte-du-Sud, de l'OBV du fleuve St-Jean et du Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est (projet 2019-2020). Par l'OBV de la Côte-du-Sud, l'OBV du fleuve St-Jean et le Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est.